

Votre facture N° : **SDCF49792619**
 Date d'émission : **01/03/2025**
 Numéro Client : **1908851**

TOTAL du montant prélevé le 07/03/2025

149,05 €

		Quantité	Prix unitaire	Taux de TVA	Montant H.T. en €
Installation N° 1908851					
Ste SARL MSAB					
MMme STEPHANIE MOLLE					
353 ROUTE DE CAHORS					
46140 LUZECH					
Abonnement télésurveillance 24/24	10/02/2025 au 31/03/2025	1,00	124,21	20%	124,21

Total hors TVA 124,21 €
TVA 20,00% sur 124,21 24,84 €

Total T.T.C. (Option pour le paiement de la taxe d'après les débits) **149,05 €**

VERISURE - société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle, 92160 ANTONY - RCS Nanterre 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-13 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le n° 23 006 336.

Des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal annuel. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (non soumise à TVA - article L. 441-10 II du code de commerce).